

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le mercredi 26 mars 2025 à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de Monsieur Yves WIGT en formation générale. Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	34+23	57
Quorum		52
Total des voix (P +R)		97
Majorité absolue		50

ETAIENT PRESENTS :

25 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Ms	Vincent ALLEVARD, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jean-Louis DEVOUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Sophie HOSTALERY, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
	Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
Mme	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
Ms	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
Mme	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Agnès PIGNATEL, déléguée de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon
	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
Mme	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon
Mme	Mireille SUEUR-PINARD, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Ms	Fabrice TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de 5 voix :

Mme	Bénédicte MARTIN
M.	Jean-Pierre SERRUS

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme	Marion MAGNAN
-----	---------------

3 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse de 5 voix :

Ms	Jean-François LOVISOL
	Christian MOUNIER
Mme	Noëlle TRINQUIER

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Ms	Bernard ALAMELLE, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
	Christian PAPUT, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
	Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2025 0326-DELIB_2025

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentants du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M	Christian HUBAUD par Marion MAGNAN
---	------------------------------------

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

Ms	Didier REAULT par Christian MOUNIER
	Jacky GERARD par Noëlle TRINQUIER
Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO par Christian BRONDOLIN

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par David FOURNIER
Ms	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Mireille SUEUR PINARD
Mme	Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Ms	Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon par Vincent ALLEVARD
	Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance par Jean-Michel MAGNAN
	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle PORTEFAIX
	Jacques ESPITALIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, par Vincent ALLEVARD
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Jean-Louis DEVOUX
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard PAUL
M.	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon par Fabrice TOCABENS
Mme	Genevieve JEAN, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA
Ms	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET
	Roland GIBERTI délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Juan MORENO
Mme	Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Elisabeth CLAUZIER

1 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M.	Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL
----	--

ASSISTAIENT EGALLEMENT A CETTE REUNION :

M.	Mika BOUTHOUMIEU, Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
Ms	Océane GALTIER, Conseil départemental de Vaucluse
	Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
	Cyril MARIN, Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon
Mmes	Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Véronique BOUTEILLE, SMAVD
	Frédérique COUTAZ, SMAVD
Ms	Christian DODDOLI, SMAVD
	Julien GOBERT, SMAVD
	Bertrand JACOPIN, SMAVD
	Philippe PICON, SMAVD



Délibération n°2025-18
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Recharge sédimentaire de la Durance et restauration écologique de la zone d'emprunt (zone humide de Sanfla au Puy-Sainte-Réparade)

Les espèces associées à la Durance sont historiquement liées au lit en tresse de la rivière et aux nombreux milieux alluviaux annexes aujourd'hui en grande partie disparus. Reconquérir ces espaces est une priorité pour le SMAVD.

La Durance, sur le secteur « Villelaure – Le Puy Sainte-Réparade », s'est considérablement incisée. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels, les espèces, le transit sédimentaire et de manière générale sur le fonctionnement de la rivière. A proximité, se trouve la zone humide de Sanfla qui a été fortement affectée par des terrassements en prévision d'une exploitation de granulats (l'activité ne sera d'ailleurs jamais mise en œuvre). Cette zone humide a fait l'objet d'une étude de diagnostic écologique en 2022 dont les conclusions ont mis l'accent sur l'intérêt d'une restauration via des opérations de décaissement pour favoriser les dépressions humides et réouvrir le milieu qui est en cours de fermeture.

Sur la base de ce constat, le SMAVD souhaite réaliser un projet global combinant une opération de recharge sédimentaire et la restauration écologique de la zone d'emprunt des matériaux (site de Sanfla).

Investigations et études préalables

En préalable à la réalisation des travaux, des investigations et des opérations doivent être menées :

- Des inventaires écologiques sur la zone de recharge sédimentaire : l'objectif est de dresser un état des lieux et d'identifier les enjeux écologiques ;
- Des opérations de débroussaillage : l'objectif est de dégager les accès pour les investigations géotechniques et les prélèvements des matériaux en vue des analyses de qualité physico-chimique ;
- Des analyses géotechniques : l'objectif est de qualifier la nature des matériaux qui seront terrassés et déposés dans le lit de la Durance dans le cadre du projet de recharge sédimentaire ;
- Des analyses de la qualité physico-chimique : l'objectif est d'évaluer la qualité des matériaux qui seront terrassés et déposés dans le lit de la Durance dans le cadre du projet de recharge sédimentaire ;
- Des dossiers réglementaires (loi sur l'eau, Natura 2000, espèces protégées).

Le budget estimatif du programme d'investigations préalables est de 65 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel, discuté avec les partenaires et inscrit au contrat de rivière est le suivant :

Fiche action : B0-302 j « Investigations préalables »									
Coût prévisionnel : 65 000 € HT									
AE RMC		CR PACA		CD 13		CD 84		SMAVD	
50%	32 500 €	8%	5 200 €	13%	8 450 €	9%	5 850 €	20%	13 000 €

Travaux de recharge sédimentaire et de restauration de la zone humide (Opération : B0-302 K)

Les travaux, évalués à ce jour à 490 000 € HT, sont identifiés dans le Contrat de Rivière Val de Durance. Le plan de financement prévisionnel (HORS FEDER), discuté avec les partenaires et inscrit au contrat est le suivant :

Fiche action : B0-302 K « Travaux de recharge sédimentaire au Puy-Sainte-Réparade »								
Coût prévisionnel : 490 000 € HT								
AE RMC	CR PACA	CD 13		CD 84		SMAVD		
50%	245 000 €	8%	39 200 €	13%	63 700 €	9%	44 100 €	20% 98 000 €

Par ailleurs, le SMAVD explore avec la Région l'éligibilité de l'opération à l'Appel à projets FEDER « Adaptation au Changement Climatique ». Dans cette hypothèse, le plan de financement ci-dessus serait adapté.

Outre l'accompagnement financier des dépenses en investissement, ce dispositif permettrait de bénéficier d'aides pour les dépenses de fonctionnement (frais en coût de personnel).

***Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

APPROUVE l'opération de recharge sédimentaire et la restauration écologique de la zone d'emprunt des matériaux ;

AUTORISE le Président à prendre tout acte dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 04 AVR. 2025

Le Président

Yves WIGT

Le Président

Yves WIGT

